



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 janvier 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 9536<sup>e</sup> séance (privée) du conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 25 janvier 2024,  
à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9536<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le jeudi 25 janvier 2024, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Menaces contre la paix et la sécurité internationales".

Le Président, agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le représentant de l'Ukraine à participer à la séance.

Le Président a invité le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Rafael Mariano Grossi, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Grossi.

Les membres du Conseil et M. Grossi ont eu un échange de vues ».

